

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SPE (F) *[Signature]*

DECRET N° 34/55 du 13/1/1984

Portant intégration dans le statut du
personnel de l'Université Marien NGOUABI
et nomination de Monsieur GOMA Pierre Marie
en qualité de Maître-Assistant Stagiaire
de 1ère Classe.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Visas :

- VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- C.E.* VU l'Ordonnance n° 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
- VU l'Ordonnance n° 9/74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance n° 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
- VU l'Ordonnance n° 34/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de Brazzaville en Université Marien NGOUABI ;
- DT.UMNG.* VU le Décret n° 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de l'Université Marien NGOUABI ;
- [Signature]* VU le Décret n° 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret n° 81/675 du 29 Septembre 1981 modifiant le Décret n° 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret n° 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
- FFP* VU le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- VU le Rectificatif n° 31/016 du 26 Janvier 1981 modifiant le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination du Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications et complétant la composition du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret n° 59/23/FP du 30 Janvier 1982 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
- VU le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1982 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- VU le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1982 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- VU le Décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1987 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière administrative et reclassements ;
- VU l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1988 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
- VU le dossier de candidature à un poste d'enseignant à temps plein présenté par l'intéressé ;

.../...

VU le Certificat de prise de service n° 2185/UMNG.SG.DPAAD. du
3 Juin 1983 ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions de l'article 16 (nouveau) du Décret n° 81/675 du 29 Septembre 1981 susvisé, Monsieur GOMA Pierre Marie, de nationalité congolaise, né le 29 Décembre 1951 à Holle, titulaire du Diplôme de Doctorat d'Etat en Droit Public délivré le 1er Juillet 1981 par l'Université de Paris I - Panthéon - Sorbonne, est recruté à l'Université Marien NGOUABI, intégré dans le statut du personnel et nommé Maître-Assistant Stagiaire de 1ère Classe, Indice 1680.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 26 Mai 1983, date effective de prise du service par l'intéressé à l'Université Marien NGOUABI, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 13 Janvier 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Education
Nationale en mission,
P.I. Le Ministre de la Culture, des
Arts et de la Recherche Scientifique,

Le Ministre des Finances

J.B. TATI LOUTARD.-

ITIHI-OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

PM.CAB	2
SGCM/BC	1
MEN.CAB	2
DAAF	3
JORPC	1
DGTFP	3
Université Marien NGOUABI	20
Intéressé	1

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-